

Transformation en cours pour le foncier

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MISSIONS FONCIÈRES ET CADASTRALES DEVAIT SE TENIR DANS SON INTÉGRALITÉ SUR UNE APRÈS-MIDI. MAIS AVEC 6 FICHES AU PROGRAMME SUR DES SUJETS AUX IMPLICATIONS LOURDES DE CONSÉQUENCE, CE FUT MISSION IMPOSSIBLE.

COMPTE-RENDU
DU GROUPE DE
TRAVAIL
MISSIONS
FONCIÈRES ET
CADASTRALES DU
16 NOVEMBER
2020



Une prochaine convocation permettra d'échanger correctement sur :

- les évolutions applicatives ;
- le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP ;
- les chantiers fiscaux législatifs.

L'après-midi du 16 novembre, bien remplie, s'est donc attachée à examiner :

la restitution des plans d'actions cadastraux départementaux pour 2019-2020 ;
les suites données au rapport de la mission IGF-CGED ;
la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU).

L'alliance **CFDT-CFTC** s'est concentrée sur les impacts humains des transformations prévues et déjà largement engagées avec le transfert des missions topographiques quasi acquis vers l'IGN, le projet PROGIM qui démarre ou encore le déploiement de nouveaux outils (GMBI : Gérer mes biens immobiliers ou encore "le foncier innovant").

Le transfert de missions, un nouvel outil et de nouvelles règles de gestion RH : tout concourt pour l'administration à planifier un projet de restructuration d'importance dans la sphère foncière.

TRANSFERT DES MISSIONS TOPOGRAPHIQUES VERS L'IGN

Ce n'est en rien une nouveauté pour les agents qui suivent depuis des années ce transfert et qui attendent toujours les photos aériennes que doit leur transmettre l'IGN. Les expérimentations en cours vont permettre de valider ce transfert avec un objectif de qualité pour l'administration.

En effet, il est évident que la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) doit être de qualité pour respecter le plan cadastral. Une nouvelle version de l'outil utilisé par l'IGN doit être déployé en 2021. Associé au bilan fait de l'expérimentation en cours, cette nouvelle version déterminera dans quelles mesures une partie de la représentation du bâti peut être confié à l'IGN.

Cette décision sera prise au regard du niveau de qualité atteint. Mais quels sont les seuils de qualité fixés par l'administration ? Quel degré de précision dans la représentation du plan ? Au centimètre, au mètre, aux dizaines de mètres ? Combien d'erreurs constatés sur le plan seraient acceptables ? dix, cent, mille ?

DE NOUVEAUX OUTILS : GMBI ET LE FONCIER INNOVANT



De nouveaux outils très structurants vont transformer les métiers du cadastre.

Le projet GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) a comme objectif la dématérialisation des déclarations des propriétés bâties. Un nouveau service en ligne, offert aux usagers propriétaires (particuliers et professionnels), sera mis à disposition sur impôts.gouv.fr depuis l'espace sécurisé de l'utilisateur, et offrira à celui-ci :

- une vision d'ensemble des propriétés bâties sur lesquelles il détient un droit de propriété ainsi que les caractéristiques de chacun de ses locaux (adresse et descriptif du local, nature du local, lots de copropriété...);
- la possibilité de déclarer, à tout moment, les changements relatifs à ses propriétés bâties pour l'imposition aux taxes foncières, la situation d'occupation de chacun de ses locaux ainsi que le loyer des locaux d'habitation qu'il donne à bail pour les besoins de la RVLLH.
- L'alliance CFDT-CFTC insiste pour une transparence complète de l'administration pour désamorcer les inquiétudes des collègues.

Le foncier innovant est, quant à lui, un nouvel outil destiné à aider les géomètres dans la détection des éléments à enjeux fiscaux nécessitant des déplacements sur le terrain. Il est parti du constat que la mise à jour de la fiscalité locale ne peut pas se faire uniquement à l'occasion de tournées chronophages.

Le projet qui vient d'être initié fera l'objet d'un point annuel sur son avancement, ce qui permettra de préciser les impacts sur les agents (méthodes de travail, formation, et suppression des postes). En tout état de cause, ce projet aboutira après la fin du présent contrat de moyens et d'objectifs (COM) qui se termine en 2022 et sera donc intégré dans le prochain COM.

Les travaux exploratoires, en lien avec le SDNC, se sont faits avec la société ACCENTURE. Cependant le code des marchés publics exige la mise en concurrence et dans ce cadre, deux critères : la « réversibilité du processus pour que le prestataire ne fonctionne pas en boîte noire » et les travaux d'intégration pris en charge par le prestataire ont arrêté le choix final sur CAPGEMINI et GOOGLE.

La propriété intellectuelle du plan cadastral restera à la DGFIP.

TOUTE DÉMATÉRIALISATION INDUIT DES SUPPRESSIONS DE POSTES. CELLE-CI NE FERA PAS EXCEPTION À LA RÈGLE ET LA QUESTION QUI SE POSE EST : COMBIEN DE COLLÈGUES VONT ÊTRE IMPACTÉS ?

IMPACTS SUR LES AGENTS ET LES MISSIONS

Si les suites données au rapport de la mission IGF-CGED sont présentées dans les fiches, le rapport en lui-même est confidentiel et n'a pas été communiqué aux organisations syndicales. L'explication avancée est que l'ensemble des recommandations n'ont pas été suivies et qu'il y avait plusieurs conclusions contradictoires. Cela aurait nécessité une harmonisation par l'IGN et la DGFIP pour avoir des conclusions communes.

La confidentialité du rapport est un faux prétexte pour ne pas rendre compte de l'ensemble des recommandations aux représentants des personnels or, ceux-ci ont toute légitimité à en obtenir les détails. Les impacts sur les agents et les missions devraient être suffisamment importants pour que tous les éléments soient connus des instances représentatives des personnels. L'alliance CFDT-CFTC demande donc la diffusion confidentielle de ce rapport aux OS.

Les techniciens géomètres du cadastre sont des experts qui se sont engagés dans leurs missions avec passion et pour qui le métier qu'ils exercent a été choisi, pour la grande majorité, dès leur entrée dans la fonction publique. Pour eux, les enjeux des transformations à venir doivent être connus. La topographie est une des missions essentielles pour les géomètres et l'avenir de cette mission à la DGFIP sera sans nul doute un élément décisif pour leur avenir avec un éventuel suivi de leur mission à l'IGN mais avec quelle garantie, quelles conditions, quels moyens ?

Ce qu'attend l'alliance CFDT-CFTC, c'est de l'information pour les agents et donc un nouveau groupe de travail sur l'impact RH de cette transformation de la mission foncière avec toutes les garanties pour les agents.

Les impacts RH, avec les nouvelles règles définies lors du Gt LDG mobilités à demande du bureau métier, sont également à prendre en compte. Ainsi, les règles de gestions RH des techniciens géomètres garantissent désormais un maintien de résidence non plus à la commune mais au département.

Serait-ce parce que la garantie actuelle de maintien sur la résidence représente un frein dans la restructuration au niveau départemental et les suppressions de postes qui s'annoncent avec les gains de productivités attendus des nouveaux outils.

C'est pourquoi l'alliance CFDT-CFTC attend plus de transparence de la part de l'administration sur le devenir des géomètres et exige un nouveau GT sur les règles de gestions RH des techniciens géomètres.

VOS REPRESENTANTS A CE GROUPE DE TRAVAIL

Nadine GERST,
CFDT

M-P DECONFIN,
CFDT

Kentaro MARTIN,
CFDT

Catherine CHOLLIER,
CFTC